



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 58585

Texte de la question

M Germain Gengenwin demande à M le ministre du budget de bien vouloir lui préciser ses intentions sur l'emploi qu'il compte faire des recettes qui vont provenir de la cession d'actifs de l'entreprise Total.

Texte de la réponse

Reponse. - La cession des actifs de Total représente pour l'Etat une recette nette de 8,4 milliards de francs. S'ajoutant aux cessions d'actifs déjà effectuées (Credip local de France, Elf Aquitaine) et à celles qui pourraient être décidées ultérieurement, cette opération permettra de financer la lutte contre le chômage et de dynamiser les entreprises publiques. Les produits de cessions seront donc prioritairement affectés au financement de mesures exceptionnelles pour l'emploi ainsi qu'à des dotations en capital à des entreprises publiques. Le décret no 92-908 du 2 septembre 1992 portant ouverture de crédits à titre d'avance à d'ores et déjà affecté 10 milliards de francs, soit le total des produits de cession Elf et Total, aux mesures exceptionnelles en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58585

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2474